

I – Introduction

Volume 54, Number 1, 1986

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1104474ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1104474ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1986). I – Introduction. *Assurances*, 54(1), 1–3.

<https://doi.org/10.7202/1104474ar>

ASSURANCES

Revue trimestrielle consacrée à l'étude théorique et pratique
de l'assurance au Canada

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Prix au Canada :

L'abonnement \$20

Le numéro \$6

À l'étranger

L'abonnement \$25

Membres du comité :

**Gérard Parizeau, Pierre Chouinard,
Gérald Laberge, Lucien Bergeron,
Angus Ross, J.-François Outreville,
Monique Dumont, Monique Boissonnault,
Didier Liuelles et Rémi Moreau**

Administration

**1140 ouest, boui.
de Maisonneuve
7^e étage
Montréal, Québec
H3A 3H1
(514) 282-1112**

Secrétaire de la rédaction :
Me Rémi Moreau

Secrétaire de l'administration :
Mme Monique Boissonnault

54^e année

Montréal, Avril 1986

N^o 1

La nouvelle dimension de la responsabilité civile pour blessures corporelles

I - Introduction

Nos collaborateurs étudient la question sous divers angles. Ceux qui parlent des nouveaux coûts notent qu'en regard de responsabilités accrues et de l'importance croissante des indemnités accordées aux victimes par les tribunaux, les primes ont augmenté soudainement, à un point excessif. Avant de juger la situation ainsi, il faut se rappeler

a) que les primes avaient diminué énormément depuis quelques années et qu'une partie de la hausse a pour objet de revenir aux niveaux antérieurs ;

b) que, dans l'intervalle, l'importance des jugements rendus par les tribunaux, l'inflation sous toutes ses formes, la hausse des salaires, le coût de l'enquête ; tout cela justifie l'assureur d'augmenter ses tarifs. Or, on revient de très loin. Il faut admettre, cependant, que le pendule va maintenant dans l'autre sens. Dans certains cas, il y a excès, mais il est bien difficile qu'il en soit autrement, quand tout est excessif : le nombre de poursuites plus ou moins justifiées, la lenteur des arrêts et l'importance croissante des indemnités.

Tout cela est exposé dans ces travaux que nous présentons au lecteur. Dans le numéro de janvier 1986, M. Michel Green a fait paraître une étude extrêmement intéressante sur les montants accordés par les tribunaux aux États-Unis et au Canada. Si l'on veut bien s'y reporter, on constatera que, malgré la hausse des primes au Canada, les indemnités accordées par les tribunaux sont beaucoup plus faibles qu'aux États-Unis, même s'il y a tendance à la hausse, aussi bien au Canada que chez nos voisins.

2



M. Pierre Archambault constate la situation dans le marché de l'assurance. Après avoir fait état de certaines difficultés de l'assurance de responsabilité civile en ces récentes années, il réfléchit sur les causes des problèmes, *multiplés et complexes*, explique-t-il. Son exposé de la situation est intéressant, car les tendances en matière d'indemnité affectent quotidiennement les assureurs. Puis, l'auteur suggère certaines solutions, du point de vue de l'assureur. Il est conscient de la difficulté d'infléchir les tendances actuelles des tribunaux. Malgré cela, il cherche des solutions entraînant des changements aux modalités de fonctionnement des compagnies (page 3).

Me Pierre Cantin brosse d'abord à grands traits un tableau de l'évolution dans le domaine de la responsabilité civile, puis il jette son dévolu sur des cas particuliers, notamment la responsabilité municipale, la responsabilité professionnelle et les règles de procédure. L'intérêt de son article nous paraît, en plus, accentué par des commentaires fort pertinents sur certains articles du Code civil ayant trait à l'assurance (page 19).

Avec l'esprit de synthèse et d'analyse qui le caractérise, M. Christopher J. Robey place le problème de l'assurance de responsabilité civile dans la perspective de la réassurance. De quelle manière, le réassureur voit-il la nouvelle dimension en responsabilité civile ? L'auteur y répond concrètement, en identifiant un à un les problèmes et en les expliquant sommairement. Puis, M. Robey dirige son regard vers l'avenir et tente de cerner comment l'entreprise d'assurance, avec le talent et l'expertise nécessaires, saura trouver les solutions qui s'imposent (page 40).

De son côté, M. le juge René Letarte explique l'évolution des tribunaux et la méthode qu'ils suivent, dans l'ensemble, pour déter-

miner l'indemnité à verser à la victime d'un accident. Dans son travail très poussé, l'auteur établit la méthode suivie par les tribunaux pour déterminer l'indemnisation de la victime, après un accident qui entraîne une immobilisation complète ou partielle. À un moment donné, il se demande ce que vaut « un système de paiement unique qui, dans 90% des cas où il y a paiement, risque, quelques années plus tard, de ramener la victime sous la responsabilité directe de la société ». On sent chez l'auteur un grand désir d'être équitable, mais aussi un doute que le paiement d'une somme globale soit vraiment la solution. À côté du paiement forfaitaire unique, il mentionne la possibilité d'une rente viagère. En cela, il rejoint les barèmes fixés, par exemple, par la Régie de l'assurance automobile du Québec. Dans son étude, le juge Letarte s'efforce avant tout de déterminer la méthode actuelle d'indemnisation. C'est par là que son travail est intéressant, car il recherche dans les jugements rendus par la Cour suprême du Canada, en particulier, les éléments d'une indemnisation légitime. Quoi qu'on pense de l'importance des montants accordés, on ne peut que s'intéresser à une modalité dont le juge Letarte nous apporte les éléments et les faiblesses.⁽¹⁾ (page 54).

3



II – Réflexions d'un assureur sur l'évolution de la responsabilité civile au Québec, par M. Pierre Archambault⁽²⁾

Il y a quelque temps, l'hebdomadaire *Les Affaires* (vol. LVII, n° 35, semaine du 7 au 13 septembre 1985, pp. 1-5) consacrait quatre pages aux problèmes qui assaillent l'industrie de l'assurance I.A.R.D. au Québec. Plutôt que de les résumer, je me bornerai à vous rappeler quelques grands titres de cette section. Vous constaterez qu'ils sont, en soi, d'une grande éloquence :

- « Explosion des primes et retrait des assureurs dans certains domaines » ;

⁽¹⁾ Ces quatre travaux ont été présentés au séminaire de la Société des Fellows de l'Institut des Assurances du Canada (Québec), le 27 septembre 1985 à Sainte-Foy. C'est avec l'autorisation du président du séminaire et celle des auteurs que nous présentons ces textes, en en laissant la responsabilité à ceux-ci. Ils sont pessimistes, mais il y a lieu de l'être.

⁽²⁾ M. Archambault est vice-président, assurance des entreprises et sinistres, à La Laurentienne Générale, Compagnie d'Assurance Inc.